

# Tableau analyse VSME 2024 – projets 2026

Module	Indicateur	Statut	VSME 2024 — Points clés	Projet 2026 — Modifications
Général	<b>Champ d'application</b>	<b>Modifié</b>	PME non cotées ≤ 250 salariés (définition tripartite micro/petite/moyenne).	Toute entreprise non CSRD ≤ 1 000 salariés. Définition tripartite supprimée.
Général	<b>Catégorisation des exigences</b>	<b>Ajouté</b>	Pas de hiérarchisation formelle.	Étiquetage systématique [Necessary / if applicable / Voluntary]. Régime allégé pour ≤ 10 sal.
Général	<b>Omission d'informations</b>	<b>Modifié</b>	Uniquement pour infos classifiées ou sensibles.	4 catégories : préjudice commercial, secret des affaires, classifié, vie privée.
Général	<b>Intégration EMAS</b>	<b>Ajouté</b>	Aucune disposition spécifique.	Rapport EMAS et standard volontaire peuvent être fusionnés sans duplication.
Module de base	<b>B1 – Basis for preparation</b>	<b>Modifié</b>	Bilan/CA en euros. Déclaration implicite de conformité.	Bilan/CA en unités monétaires. Déclaration explicite de conformité requise.
Module de base	<b>B2 – Pratiques et politiques</b>	<b>Modifié</b>	Exemples : formations durabilité citées explicitement.	Formations durabilité supprimées de la liste d'exemples. [Necessary if applicable].
Module de base	<b>B3 – Énergie et GES</b>	<b>Modifié</b>	Consommation + Scope 1/2 sans condition de taille. Intensité GES (émissions/CA) obligatoire.	[Necessary > 10 sal. ; Voluntary ≤ 10]. Suppression de l'intensité GES. Émissions qualifiées d'« absolues ».
Module de base	<b>B4 – Pollution</b>	<b>Stable</b>	Si requis par la loi ou SME volontaire, divulguer les polluants.	Contenu identique. Référence précisée : « EU or national law ». [Necessary if applicable].
Module de base	<b>B5 – Biodiversité</b>	<b>Modifié</b>	Nombre et superficie (ha) des sites dans/près des BSA. Option : métriques d'utilisation des terres.	Identifier et nommer les BSA (plus de superficie obligatoire). Métriques terres supprimées. Définition BSA élargie (+Ramsar, IUCN).
Module de base	<b>B6 – Eau</b>	<b>Modifié</b>	Prélèvement total + prélèvement dans zones de stress hydrique. Sans condition de taille.	[Necessary > 10 sal.]. Ventilation de la consommation (et non du prélèvement) dans zones de stress.
Module de base	<b>B7 – Ressources et déchets</b>	<b>Modifié</b>	Quantité absolue de déchets valorisés (tonnes). Sans condition de taille.	[Necessary > 10 sal.]. Proportion (%) de déchets valorisés — passage absolu → relatif.
Module de base	<b>B8 – Effectifs généraux</b>	<b>Modifié</b>	Salariés par contrat, genre, pays. Taux de rotation si ≥ 50 sal. (module de base).	Taux de rotation déplacé en C5 (module complet). Catégorisation par type de datapoint.

Module	Indicateur	Statut	VSME 2024 — Points clés	Projet 2026 — Modifications
Module de base	<b>B9 – Santé et sécurité</b>	<b>Modifié</b>	Nombre et taux d'accidents. Nombre de décès (accidents + maladies pro.).	Somme des décès [Necessary if applicable] sous réserve restrictions légales. Nouvelles définitions accidents/maladies.
Module de base	<b>B10 – Rémunération et formation</b>	<b>Modifié</b>	Écart salarial F/H obligatoire (sauf < 150 sal.). Formation ventilée par genre.	Écart salarial conditionnel à une obligation légale (Directive 2023/970). Ventilation par genre des formations supprimée.
Module de base	<b>B11 – Corruption et amendes</b>	<b>Stable</b>	Nombre et montant des condamnations/amendes si applicable.	Contenu identique. [Necessary if applicable]. Ajout définition «Bribery» dans le glossaire.
Module complet	<b>C1 – Modèle d'affaires</b>	<b>Modifié</b>	Produits/services, marchés, relations d'affaires (incl. consumers).	[Necessary > 10 ; Voluntary ≤ 10] pour a/b/c. « Consumers » supprimé des relations d'affaires.
Module complet	<b>C2 – Pratiques et politiques (complet)</b>	<b>Modifié</b>	Décrire les pratiques/politiques de B2. Niveau hiérarchique responsable : optionnel.	Mention obligatoire si la pratique couvre la chaîne de valeur. Cibles de B2 à décrire ici.
Module complet	<b>C3 – Objectifs GES et transition</b>	<b>Modifié</b>	Secteurs à fort impact climatique : NACE Sections A-H et Section L.	Sections A-H et Section M (NACE Rév. 2.1). Les activités scientifiques/techniques intègrent les secteurs à fort impact.
Module complet	<b>C4 – Risques climatiques</b>	<b>Stable</b>	Aléas, exposition, horizons, adaptation. Évaluation H/M/F : optionnelle.	Contenu identique. [Necessary if applicable] / [Voluntary].
Module complet	<b>C5 – Effectifs supplémentaires</b>	<b>Modifié</b>	Ratio F/H managérial si ≥ 50 sal. Travailleurs indép./intérimaires si ≥ 50 sal. Rotation en B8.	Rotation déplacée ici [Necessary > 10]. Ratio F/H et indép./intérimaires [Voluntary] sans seuil de 50 sal.
Module complet	<b>C6 – Politiques droits de l'homme</b>	<b>Modifié</b>	Questions YES/NO sur code de conduite et mécanisme de réclamation. Pas de seuil.	[Necessary > 10 ; Voluntary ≤ 10] pour questions principales. [Necessary if applicable] pour contenu.
Module complet	<b>C7 – Incidents droits de l'homme</b>	<b>Modifié</b>	Titre : « Severe negative human rights incidents ». Pas de seuil ni de référence temporelle.	Titre : « Human rights incidents ». [Necessary > 10 ; Voluntary ≤ 10]. Ajout « identified in the reporting period ».
Module complet	<b>C8 – Revenus secteurs sensibles</b>	<b>Modifié</b>	Armes controversées (liste explicite). §64 : exclusion benchmarks EU Paris-Aligned obligatoire.	« Prohibited weapons » (renvoi légal Art. 12 Règl. 2020/1818). Suppression du §64 sur les benchmarks EU.
Module complet	<b>C9 – Parité gouvernance</b>	<b>Stable</b>	Ratio de parité de l'organe de gouvernance si applicable.	Contenu identique. [Necessary if applicable].